

**Session 2016**

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
SECTEUR PRODUCTION**

**Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION**

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 1**

**ÉPREUVE DU VENDREDI 17 JUIN 2016**

**Les réponses sont à noter sur votre copie.  
N'oubliez pas de joindre les documents !**

**L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.**

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production</b>	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 1/9

# Sujet

## Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3
2	<p style="text-align: center;"><b>Trois sujets au choix</b></p> <p><b>Sujet A :</b> Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?</p> <p><b>Sujet B :</b> Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?</p> <p><b>Sujet C :</b> Comment contribuer au respect de l'environnement dans l'entreprise ?</p>	4 à 5
<b>Dossier documentaire</b>	7 annexes	6 à 9

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
Economie-gestion	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 2/9

## **PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire (sur 12 points)**

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie :

### **1. La conclusion du contrat de travail**

#### ***Prendre connaissance de l'annexe 1.***

- 1.1 – Qualifier le document et indiquer les noms de l'employeur et du salarié.
- 1.2 – Citer trois points abordés dans ce contrat.
- 1.3 – Indiquer deux obligations de l'employeur.
- 1.4 – Citer deux obligations du salarié.
- 1.5 – Identifier la nature de ce contrat de travail et préciser sa signification.
- 1.6 – Indiquer la durée légale hebdomadaire du travail en France pour un temps plein.
- 1.7 – Donner la formule de calcul du salaire horaire de M TECHER. Justifier votre réponse.
- 1.8 – Citer 2 autres éléments du salaire brut.
- 1.9 – Expliciter l'intérêt d'une période d'essai pour l'employeur et pour le salarié.
- 1.10 – Expliquer ce qu'est le SMIC, donner la signification de ce sigle.

### **2. La politique commerciale - Les coûts, le prix de vente et la croissance**

#### ***Prendre connaissance des annexes 2 et 3.***

- 2.1 – Citer le nouveau produit proposé par l'entreprise BLEUWORK.
- 2.2 – Repérer le type de clientèle auquel ce produit va s'adresser.
- 2.3 – Repérer le terme économique qui désigne le lieu de rencontre entre l'offre et la demande d'un produit ou d'un service.
- 2.4 – Retrouver les éléments du coût d'achat des vêtements.
- 2.5 – Retrouver les éléments du coût de revient des vêtements.
- 2.6 – Définir la notion de chiffres d'affaire pour les entreprises.
- 2.7 – Identifier le terme courant utilisé pour désigner un résultat positif dans une entreprise.
- 2.8 – Citer 2 éléments que l'entreprise doit prendre en compte pour fixer le prix de vente d'un produit.
- 2.9 – Caractériser le type de croissance réalisé par l'entreprise BLEUWORK si elle décide de fusionner avec la SARL TISSUPLUS afin d'améliorer ses résultats.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 – ECOGEST</b>	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 3/9

## **PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat (sur 8 points)**

### **Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C)**

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

### **SUJET A : Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?**

Vous allez bientôt obtenir votre baccalauréat professionnel et vous avez décidé de poursuivre votre formation.

Après avoir pris connaissance des annexes 4 et 5, **vous expliquerez, dans un développement structuré, les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les niveaux de formation,
- les diplômes et titres professionnels,
- les voies d'accès et de formation,
- l'apprentissage,
- la formation tout au long de la vie,
- la validation des acquis de l'expérience (VAE).

***Tout autre thème pertinent sera valorisé !***

**En conclusion**, vous présenterez, brièvement, votre projet professionnel et les démarches que vous allez effectuer après l'obtention de votre baccalauréat.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 4/9

## **SUJET B : Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?**

**Après avoir pris connaissance de l'annexe 6, vous expliquerez dans un développement structuré quels sont les différents cas de rupture de contrat de travail.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourrez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les différents cas de rupture (à l'initiative de l'employeur et/ou du salarié),
- les motifs,
- les droits et obligations de salariés, des employeurs,
- les organisations susceptibles de vous aider.

***Tout autre thème pertinent sera valorisé !***

**En conclusion**, vous préciserez pour le futur salarié que vous serez, le cas le plus avantageux et le moins avantageux de rupture de contrat de travail.

## **SUJET C : Comment contribuer au respect de l'environnement dans l'entreprise ?**

**L'annexe 7** vous présente l'affiche de la COP 21 de Paris 2015. Elle vous présente des actions mises en œuvre pour l'organisation de cette conférence afin de préserver l'environnement.

**Dans un développement structuré vous expliquerez comment, en tant que salarié, vous pourriez contribuer au respect de l'environnement dans votre entreprise, en mettant un programme d'actions pour réduire l'impact de votre activité sur l'environnement.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- Réduction et recyclages des déchets,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (système de chauffage, utilisation d'énergie moins polluante),
- Sélection de circuits courts,
- Création d'emploi et d'activité,
- Optimisation des transports,
- Sensibilisation et formations des salariés.

***Tout autre thème sera valorisé !***

**En conclusion**, vous mettrez en évidence la nécessité de réagir pour protéger l'environnement et les atouts que cela comporte.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 5/9

## ANNEXE 1

## ENTRE

La société **BÉTON.OI**, dont le siège social est situé 42 ter rue Paul Verlaine, Zi n° 3, 97410 Saint Pierre, représentée par Monsieur ROBERT Léo, en sa qualité de directeur général, ci-après dénommée la Société, code NAF 63 B, n° de SIRET 542 429 521 00048, d'une part,

## ET :

Monsieur **TECHER Alain**, demeurant 32 résidence des Colibris, 97410 Saint Pierre, de nationalité française, né le 12 avril 1990 à 97430 Le Tampon, n° de SS : 1 90 04 97 430 0020 14, d'autre part,

Il est conclu un contrat de travail à durée indéterminée, conformément aux dispositions de la convention collective du bâtiment, et aux conditions particulières ci-après.

Il est rappelé que lors de son entrée dans l'entreprise, M. TECHER Alain a reçu un exemplaire du règlement intérieur dont il a pris connaissance et dont il s'engage à respecter les conditions.

**ARTICLE 1 - ENGAGEMENT**

M. TECHER Alain est engagé à compter le 1er mars 2015, à 7h30, en qualité de chef d'équipe, coefficient 375, sous réserve de la visite médicale d'embauche décidant de l'aptitude au travail proposé.

**ARTICLE 2 - PÉRIODE D'ESSAI**

Les parties sont convenues que le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai d'un mois de travail effectif pendant laquelle chacune d'elles pourra y mettre fin sans préavis, ni indemnité.

**ARTICLE 3 - RÉMUNÉRATION ET HORAIRE**

En contrepartie de ses services, M. TECHER Alain percevra une rémunération mensuelle brute de 1941,38 euros pour un horaire hebdomadaire de 35 heures de travail effectif. Il est expressément convenu que M. TECHER Alain pourra également être amené à effectuer des heures supplémentaires lorsque la bonne marche de l'entreprise l'exigera.

**ARTICLE 4 - LIEU DE TRAVAIL ET MOBILITÉ**

Le lieu de travail de M. TECHER Alain sera situé à Saint Pierre, étant précisé que celui-ci pourra être amené à se déplacer partout où les nécessités de son travail l'exigent.

**ARTICLE 5 – ABSENTÉISME**

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une autorisation de la direction.

En cas de maladie ou de force majeure, M. TECHER Alain en informera la Société dans les meilleurs délais, afin que toute disposition utile puisse être prise.

Il justifiera ensuite de son absence conformément aux dispositions de la convention collective.

**ARTICLE 6 - CONGÉS**

Les droits à congés payé de M. TECHER Alain seront déterminés conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables à la Société.

**ARTICLE 7 - FORMALITÉS**

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Fait à Saint Pierre.  
Pour la Société

M. ROBERT Léo

Le 20 février 2015  
Le salarié

M. TECHER Alain

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 6/9

## ANNEXE 2

**Le coût d'achat** : il est égal au prix d'achat payé au fournisseur augmenté des frais d'achat

**Le coût de production** : il correspond à la somme du coût d'achat des biens utilisés dans la production et des dépenses nécessaires pour la fabrication

**Le coût de revient** : il est le résultat de l'addition du coût de production et du coût de distribution.

**Le prix de vente** peut être obtenu par addition du coût de revient et du bénéfice souhaité. En pratique, il faut également tenir compte des prix pratiqués par la concurrence.

*(document de l'auteur)*

## ANNEXE 3



### BLEUWORK

Vente aux professionnels et aux particuliers

☎ 02 62 95 96 97 (Lu-Ve 9 h-13h 14h 17h)

Les vêtements de travail Bleuwork : vêtements de travail pour artisans, industrie ou particuliers : veste de travail, pantalon de travail, salopette

L'entreprise vient de confectionner dans son atelier un tout nouveau modèle de vêtement de travail pour hommes, vendu exclusivement en boutiques spécialisées.

Pour la fabrication de ces divers vêtements, l'entreprise enregistre diverses dépenses :

- du tissu et un ensemble de fournitures (fil, boutons, ...),
- des charges liées à l'approvisionnement (transport, frais administratifs, ...),
- des charges liées à la confection des vêtements (salaires et charges sociales comprises),
- des charges diverses (loyer des ateliers, électricité, climatisation,...),
- des charges liées à la commercialisation (salaires de commerciaux, publicité dans les magazines, transport ...).

*(Document de l'auteur)*

## ANNEXE 4 (UNIQUEMENT POUR LE SUJET A)

**Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans selon l'année, par sexe**

Diplômes	1993	1998	2003	2008	en % 2014
<b>Ensemble</b>	24,6	32,2	41,5	40,2	45,5
Du Deug au doctorat	14,1	18,6	24,7	23,4	30,0
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	10,5	13,6	16,8	16,8	15,5
<b>Hommes</b>	22,7	29,7	37,3	35,1	41,4
Du Deug au doctorat	13,6	17,6	22,7	20,1	27,6
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	9,1	12,1	14,6	14,9	13,8
<b>Femmes</b>	26,5	34,7	45,6	45,0	49,3
Du Deug au doctorat	14,6	19,7	26,6	26,4	32,3
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	11,8	15,0	19,0	18,5	17,1

Note : données rétropolées sur la période 2003-2012 suite au changement du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013. Cette rétropolation ne permet pas de corriger d'éventuelles ruptures liées aux modifications du questionnaire sur la formation. Une distinction est réalisée entre Coursus long (du Deug au doctorat) et Coursus court professionnalisant (BTS, DUT, diplômes paramédicaux).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b>	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
Secteur production			
Economie-gestion	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 7/9

## ANNEXE 5 : Passeport orientation formation (UNIQUEMENT POUR LE SUJET A)

Les députés ont assigné de nouvelles ambitions au projet de loi «orientation et formation professionnelle tout au long de la vie» dont l'objectif est désormais de «permettre à chacun de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle».

Un amendement a aussi mis en place un «**passeport orientation et formation**» qui recense les diplômes de la formation initiale et les expériences professionnelles acquises lors des-stages.

Pour lutter contre le chômage des seniors, les députés veulent obliger les entreprises de plus de 50 salariés à proposer à tous les plus de 45 ans un bilan d'étape (entretien professionnel) pour faire le point sur leurs connaissances et aspirations. Par ailleurs, une disposition tente de ne pas «réservé aux seuls salariés en CDI le bénéfice de la portabilité du droit individuel à la formation».

Les contrats d'apprentissage seront bientôt ouverts aux étrangers régulièrement installés. Le texte prévoit également des dispositions sur les contrats en alternance, la gestion des fonds de la formation professionnelle et les organismes de formation.

Source : ouestfrance-emploi.com octobre 2015

## ANNEXE 6 : Une nouvelle manière de rompre un contrat de travail. (UNIQUEMENT POUR LE SUJET B)

Censé promouvoir les mobilités choisies, ce dispositif mis en place en 2008 est loin de tenir ces promesses

Depuis 2008, une nouvelle manière de rompre un contrat de travail a été introduite en France : **la rupture conventionnelle**.

À la différence de la démission, qui est à l'initiative du salarié, ou des différentes formes de licenciements, qui relèvent des prérogatives de l'employeur, ce dispositif permet aux deux parties de se séparer d'un commun accord.

Le salarié peut ainsi toucher une indemnité et l'assurance chômage, deux avantages auxquels il n'aurait pas eu droit s'il avait démissionné.

De quoi en principe, promouvoir les mobilités choisies.

Pour l'employeur, cela permet de sécuriser juridiquement la rupture du contrat de travail, les possibilités de recours étant très limitée. En théorie donc, tout le monde y trouve son compte.

*Laurent Jeanneau*

*Alternatives Économiques n° 316 – Septembre 2012*

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 8/9





# PARIS CLIMAT 2015

Une COP\* exemplaire

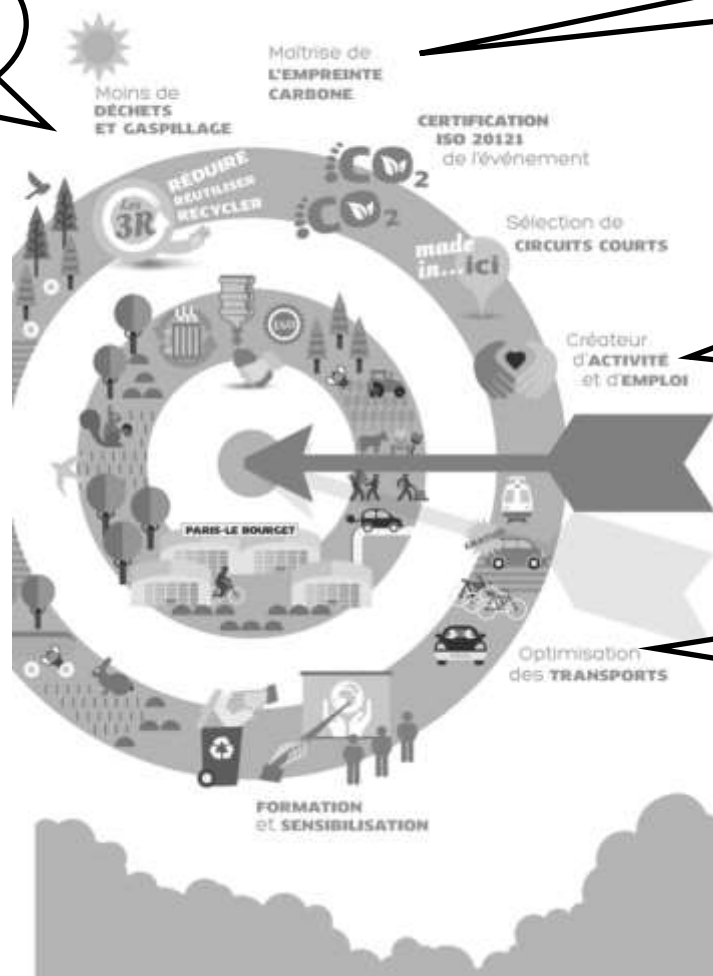
Pays d'hôte de la COP21, la France



entend placer la conférence sous le signe de l'exemplarité environnementale. Elle mettra en œuvre un programme d'actions pour réduire l'impact de l'événement, notamment pour la consommation de ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre.

\*Conferences of the Parties : conférences des parties, aujourd'hui 195 Parties (194 pays et l'Union européenne)

## Un événement écoresponsable



D'après cop21.gouv.fr

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 9/9